

Protocole COVID-19 – Etudiants

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans l'enceinte de l'Université (en intérieur **ET** en extérieur). Le porter vous protège du risque d'infection mais surtout, il vous évite de contaminer les autres et diminue donc les contacts à risque. Le porter, c'est vous protéger et protéger les autres : c'est casser la chaîne de transmission du virus.

Si le port du masque est momentanément impossible (prise d'aliments, de boissons ou cigarette), maintenez une distance d'un mètre minimum entre vous et vos camarades, en intérieur comme en extérieur.

1. **Si je présente des signes de la COVID-19** parmi lesquels : fièvre/frissons, toux sèche, maux de gorge, survenue brutale d'une fatigue ou de courbatures inexplicables, maux de tête, perte du goût ou de l'odorat, ou en cas de doute :
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je consulte mon médecin traitant ou le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir.
 - ➔ Je suis à l'université : je m'isole et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire pour qu'on m'informe de la conduite à tenir.
2. **Si j'ai été testé positif à la COVID-19** : j'informe l'université à l'adresse mail ssu@unilim.fr ou au 05 55 43 57 70
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire qui me contactera.
 - ➔ Je suis à l'université : je m'isole et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir.

En toute situation de test positif à la COVID-19, l'Agence Régionale de Santé ou le médecin du Service de Santé Universitaire sont susceptibles de vous appeler afin d'identifier les personnes contacts. Les personnes contacts à risque sont déterminées après enquête.

3. **Si j'ai eu un contact à risque** : toutes les situations où **ni moi ni la personne infectée ne portait de masque** (ou en l'absence d'hygiaphone ou de vitre plexiglas) et où la distanciation n'était pas respectée :
 - ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire qui me contactera.
 - ➔ Je suis à l'université : je rentre chez moi et j'appelle immédiatement le médecin du Service de Santé Universitaire (Tél. 05 55 43 57 70) pour qu'on m'informe de la conduite à tenir. (Isolement, gestes barrières, test PCR 7 jours après le dernier contact ou en cas d'apparition de symptômes).

En cas de doute, CONTACTEZ votre médecin traitant ou le Service de Santé Universitaire au 05 55 43 57 70

Protocole COVID-19 – Responsable de composante, de laboratoire

Un étudiant m'appelle pour me signaler :

- **Qu'il présente des signes cliniques**

Je lui confirme qu'il ne doit pas venir à l'université et qu'il doit contacter son médecin traitant ou à défaut le Service de Santé Universitaire (SSU) au 05 55 43 57 70 pour être informé de la conduite à tenir et pour être testé le plus rapidement possible.

Je lui dis qu'il doit me rappeler et informer le SSU dès qu'il a le résultat du test.

- **Qu'il a été contacté par l'Assurance Maladie car il est identifié comme sujet contact d'une personne infectée et qu'il doit être testé**

Je lui confirme qu'il ne doit pas venir à l'université.

Je lui dis qu'il doit me rappeler dès qu'il a le résultat du test. En cas de positivité, il doit en informer le SSU.

- **Qu'il a été ou va être testé dans le cadre d'une démarche personnelle ou systématique (ça n'était pas utile qu'il appelle mais cela peut arriver)**

Je lui demande de me rappeler et de contacter le SSU si le résultat est positif.

- **Qu'il a été testé positif à la COVID-19**

Je lui dis qu'il doit rester absent de l'Université pendant 14 jours et j'organise son suivi pédagogique

Je transmets immédiatement l'information au SSU. Avec mon aide et celle de l'étudiant, le SSU va établir la liste des cas contacts.

- **Qu'il vit sous le même toit qu'une personne positive**

Je lui dis qu'il doit rester absent de l'université au moins 14 jours et j'organise son suivi pédagogique.

Je lui demande de me tenir informé du résultat de son test. En cas de positivité, il doit en informer le SSU.

Contact Service de Santé Universitaire 05 55 43 57 70 ou ssu@unilim.fr

Toutes ces situations sont transmises au directeur de composante ou de laboratoire, et à la cellule de veille de l'Université referentscovid@unilim.fr

Un étudiant présente des signes évocateurs de la COVID-19 à l'Université →

Isoler la personne dans la pièce où elle se trouve ou dans une pièce dédiée et appliquer le protocole (voir si l'UL a déjà rédigé un protocole et mettre le lien sinon possibilité de laisser celui-ci s'il vous convient) :

- Respecter les gestes barrières.
- Contacter son médecin traitant et le SSU pour évaluer l'état clinique.
- Organiser le retour à domicile ou le transfert dans un service de soins si besoin.
- Contacter le service logistique pour le nettoyage des locaux.

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction des recommandations officielles des instances sanitaires.